

COMMUNIQUE DE PRESSE

Service public de l'emploi: le bout du tunnel?

La Direction de l'économie prend des mesures pour réorganiser le Service public de l'emploi. L'importance et le nombre de mesures prises attestent de la gravité des problèmes de fonction-

nement dans le service. Il aura fallu l'action obstinée de la FEDE pour que la situation et le malaise d'une partie des collaborateurs et collaboratrices soient pris au sérieux.

La FEDE à l'origine du processus

Il aura fallu deux ans de lutte intense pour que l'État empoigne les problèmes du SPE et se donne les moyens de les résoudre. Durant ces deux ans, les témoignages accablants de plusieurs collaborateurs et collaboratrices employé-es dans le service ont été relayés avec insistance par la FEDE. La plupart des problèmes communiqués par le Conseil d'État en conférence de presse, lui avaient déjà été communiqués par nos soins depuis plusieurs mois. Mais que le chemin fut long et ardu! Il aura finalement fallu une intervention dans la presse lors de notre assemblée de délégués du 25 novembre 2009 pour faire bouger le bateau. La première réaction de la Direction de l'Économie et de l'Emploi a été de dénoncer l'intervention de la FEDE dans une lettre très acrimonieuse dont une copie a été transmise à la presse. C'est pourtant suite à cette démarche de la FEDE que le Conseiller d'État Beat Vonlanthen a, en fin de compte, fait preuve de sagesse en renouant le dialogue avec celle-ci et en acceptant d'organiser une nouvelle enquête de satisfaction en collaboration avec la

FEDE. Nos représentants ont ainsi pu intervenir activement dans formulation des questions et dans la mise en place du processus. La FEDE a engagé sa responsabilité pour garantir la confidentialité du traitement des données. La démarche fut payante puisque 93 % des employé-es ont répondu au questionnaire, du jamais vu dans une telle démarche. Quant aux réponses des collaborateur-trices, elles ont montré un indice de satisfaction très loin du 86 % enregistré lors de la dernière consultation (la moitié des sondé-es ne s'estiment pas traité-es d'une manière objective et équitable par leurs cadres). Les sondé-es ont également formulé un certain nombre de remarques confirmant le malaise et la gravité des faits dénoncés par la FEDE. Il convient de noter que sans l'intervention de la FEDE, cette enquête n'aurait probablement jamais eu lieu et, à sa suite, l'audit commandité à Monsieur Annoni non plus. Il est également très important que de nombreuses personnes du Service public de l'emploi aient osé parler et donner des informations pertinentes.

Des leçons à tirer de cette situation

Le rapport Annoni explique les problèmes rencontrés au SPE par l'attitude inappropriée du chef de service et de certains de

ses cadres et par un manque de compétence de certains responsables. En analysant les éléments communiqués ce rap-

port met le doigt sur des problèmes structurels. Les mesures prises - le remplacement du chef de service et de la responsable de la plus grande entité du SPE, la réorganisation et le déplacement de la communication et des ressources humaines, le coaching d'une autre section, le coaching pour des cadres - sont révélatrices de l'ampleur des dysfonctionnements.

Comment se fait-il que les autorités politiques ne s'en aperçoivent qu'aujourd'hui, alors que ce service est «tant exposé»?

Les autorités politiques n'ont-elles pas vu ou pas voulu voir les problèmes? Dans tous les cas cette cécité coûte très cher. Une chose est sûre: pour intervenir d'une manière efficace, il faut disposer des bonnes informations et se donner les moyens d'effectuer un diagnostic précis. On ne soigne pas une simple toux avec des antibiotiques et à l'inverse un broncho pneumonie avec des bonbons à l'eucalyptus.

Les moyens pour lutter

L'expérience a montré que deux mesures permettent d'éviter des dérives dans les administrations: la mise en place d'une représentation du personnel indépendante de l'employeur et la présence d'un dispositif performant pour prévenir les conflits et lutter contre le harcèlement et le mobbing. Le Conseil d'État a mis dernièrement en consultation un projet d'ordonnance visant la mise en place d'un dispositif de lutte contre le harcèlement. La FEDE soutient le but de ce projet, mais pas les moyens envisagés à ce stade de la discussion. La

FEDE préconise notamment la création d'une commission paritaire chargée de la mise en place et de la surveillance du dispositif: une manière de rendre celui-ci crédible vis-à-vis du personnel.

La FEDE pense qu'il serait également judicieux que les collaboratrices et collaborateurs du SPE s'organisent en association indépendante et d'articuler cette instance avec des organisations professionnelles et syndicales de défense des salariés déjà existantes.

Pour l'avenir une confiance à reconstruire

La FEDE a pour but de défendre les intérêts des collaborateurs et collaboratrices et s'engageant pour que ceux-ci/celles-ci puissent travailler dans un cadre de travail motivant et qui se veut respectueux des personnes. Nous attendons de la Direction de l'économie et de l'emploi qu'elle affiche sans équivoque sa volonté de sanctionner les abus et de lutter contre les comportements fautifs. La FEDE et les associations membres concernées sont prêtes à collaborer avec la Direction de l'économie et de

l'emploi dans un esprit de partenariat social. C'est en concrétisant la participation des collaborateur-trices et des organes qui les représentent que la Direction de l'Économie et de l'Emploi pourra rétablir la confiance des collaborateurs et collaboratrices du Service public de l'emploi. Enfin, par souci de transparence, nous espérons également que la Direction de l'économie et de l'emploi nous communique une copie du rapport de M. Annoni.

Bernard Fragnière Président de la FEDE